

Service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)

Les Services de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) sont des services hospitaliers de moyen séjour. Ils permettent de récupérer de l'autonomie physique après un événement aigu médical ou chirurgical l'ayant altérée. Ils offrent une prise en charge globale, destinée à permettre au patient de retourner dans son lieu de vie d'origine ou d'organiser une entrée en Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS).



MODALITÉS D'ACCÈS

Public concerné et critères d'admission : Les SSR peuvent être spécialisés ou polyvalents (gériatriques, pédiatriques, traumatisés crâniens, appareil locomoteur, infections respiratoires, etc.).

Les SSR à orientation gériatrique accueillent des personnes âgées de 75 ans et plus (sauf exception), polypathologiques, présentant une aggravation d'une de ces pathologies. La durée moyenne de séjour est de 20 à 45 jours.

Comment faire la demande : L'admission peut se faire à la suite d'un séjour dans un service hospitalier ou à partir du service des urgences.

L'admission en SSR peut également se réaliser à partir du domicile, dont un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), sur un appel du médecin traitant ou d'un professionnel de santé (avec accord du médecin traitant) si le patient est déjà connu du SSR.

Les demandes d'orientation peuvent se faire à partir de l'outil ViaTrajectoire.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Statut et financement : Les SSR sont des services hospitaliers rattachés à un établissement public ou privé et soumis à une autorisation de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Participation du public : Le séjour en SSR est pris en charge par l'Assurance Maladie et par certaines mutuelles. Il peut y avoir un reste à charge pour le patient en fonction de la durée du séjour et de la pathologie.

Professionnel-le-s de la structure : Les équipes sont composées de médecins spécialistes (médecine physique et réadaptation, gériatres, neurologues, etc.) infirmier-ère-s, psychologues, aides-soignant-e-s, kinésithérapeutes, agents de service hospitalier et de l'équipe administrative. Selon les SSR, l'équipe peut être complétée d'ergothérapeutes, psychomotricien-ne-s, orthophonistes, assistant-e-s sociaux-ales, diététicien-ne-s, etc. L'équipe travaille en étroite collaboration avec les différents spécialistes de l'établissement de santé.

Au sein des SSR à orientation gériatrique, l'équipe pluridisciplinaire est formée à la médecine gériatrique et à la prise en charge gérontologique.

MISSIONS ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Les objectifs des SSR :

- évaluer et limiter les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives et psychologiques de l'aggravation de pathologies évolutives ;
- établir un plan personnalisé de soin avec le patient et la famille, en relation avec le médecin traitant ;
- assurer la sortie du milieu hospitalier, si possible par un retour à domicile, ou organiser toute autre solution d'hébergement adaptée (avec mise en place d'aides) avec le patient et sa famille ;
- assurer l'éducation thérapeutique du patient et de son entourage ;
- prévoir, en lien avec le médecin traitant, des bilans réguliers d'évaluation afin de dépister et de prévenir certaines aggravations et la prise en charge de nouveaux besoins.